



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE

LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Papeete, le vendredi 16 janvier 2009

COMPLEMENT D'INFORMATIONS CONTRAT DE PROJETS 2008-2013

LE CONTRAT DE PROJETS ETAT – POLYNÉSIE FRANÇAISE 2008 - 2013

Démontrant sa volonté d'accompagner le développement économique et social de la Polynésie française, le Président de la République française, a signé en personne, le 27 mai 2008 à Paris, le contrat de projets entre l'Etat et la Polynésie française avec le Président de la Polynésie française.

I. Ce contrat pluriannuel couvre la période 2008 – 2013

Il représente un montant total d'investissement de 435 millions d'euros, soit 52 milliards de francs cfp auquel l'Etat et la Polynésie française contribueront paritairement à hauteur de 177 millions d'euros, soit plus de 21 milliards de francs cfp.

Les cinq priorités retenues sont :

- **Le logement social** avec la construction ou la réalisation prévue sur la période de plus de 1800 logements. (198 millions € soit 24 milliards de F CFP)
- **La santé** avec un effort particulier sur l'offre de soins de proximité dans les archipels, sur l'urgence, la santé mentale et la sécurité sanitaire. (68 millions € soit 8 milliards de F CFP)
- **L'environnement** avec la réalisation de grands équipements structurants dans les domaines de l'assainissement, de l'adduction d'eau potable et de traitement des déchets. (138 millions € soit 16,5 milliards de F CFP)
- **La protection des populations** face aux catastrophes naturelles sera renforcée par la création d'abris de survie. (27 millions € soit 3 milliards de F CFP)
- **L'enseignement supérieur et la recherche** avec d'une part l'extension de l'Université de Polynésie française (maison des étudiants, maison internationale) et d'autre part des actions visant à la structuration de la recherche ainsi qu'à la mise en place de thématiques liées au développement. (4 millions € soit 0.5 milliards de F CFP)

Malgré une date de signature tardive de ce contrat de projets un certain nombre d'opérations a pu être programmé en 2008 (de l'ordre de 5,5 millions € soit 650 millions de francs cfp) **mais le contrat ne connaîtra sa pleine mise en oeuvre qu'à partir de 2009.**

I. Comité de pilotage pour assurer la bonne exécution et le suivi

La bonne exécution et le suivi du contrat de projet sont confiés à un **Comité de pilotage** dont l'installation a été présidée par le Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, Yves JEGO. Il est composé à parité de représentants de l'Etat et de la Polynésie française. Le ministère du budget, des finances, des pouvoirs publics en charge du développement de l'économie numérique assure, pour sa part, la coordination et le suivi des comités opérationnels .

Le comité de pilotage valide la programmation préparée pour chacun des 5 volets du contrat (logement social, santé, abris de survie para cycloniques, infrastructures liées à l'environnement et enseignement supérieur- recherche), par les 5 comités opérationnels (un par volet), définit le programme d'évaluation et en recueille les conclusions de manière à atteindre les objectifs fixés.

Chaque comité opérationnel assure le suivi et la cohérence du volet concerné. Il établit pour le comité de pilotage un bilan de l'avancement du volet et propose toute disposition de nature à améliorer son efficacité. L'Agence Française de Développement est également chargée du suivi et de l'évaluation du contrat de projets.

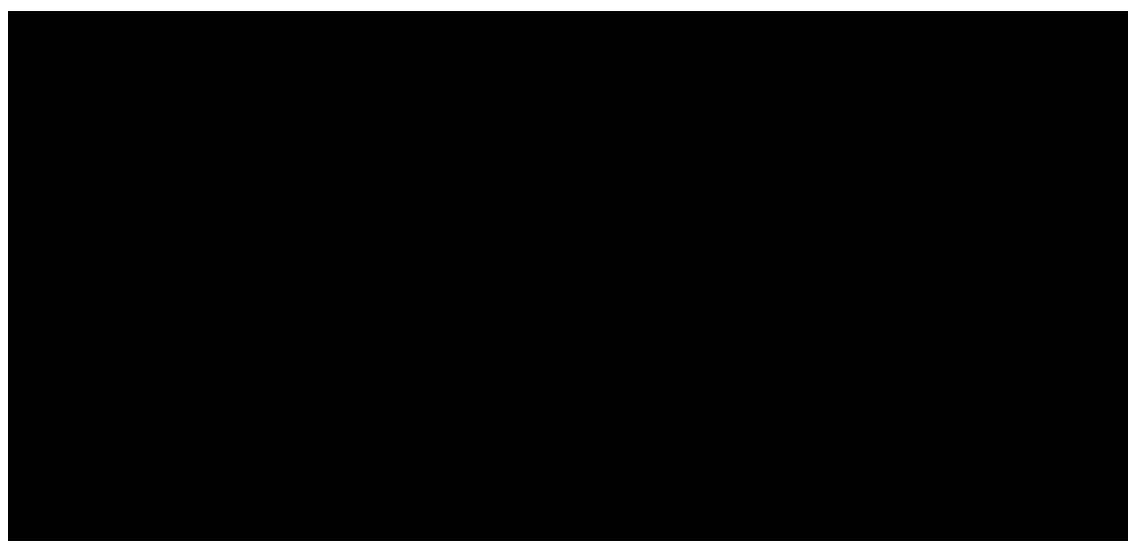
Rappel du calendrier des réunions du comité de pilotage

Le 1er comité de pilotage s'est tenu le 21 juillet 2008 en présence du Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer, M. Yve Jégo. A l'issue de cette rencontre, une convention d'exécution a été signée par volet et la programmation 2008 adoptée.

Le second comité de pilotage, réuni le 03 octobre dernier, a permis de valider la programmation préparée par les comités opérationnels au titre de l'année 2009. Ce comité de pilotage a aussi été l'occasion de présenter l'avancement de la programmation 2008 arrêtée lors du précédent « COPIL ».

II. Point de situation sur la programmation 2008

Après plusieurs séances de travail depuis début juin, l'Etat et la Polynésie française ont convenu de programmer **33 opérations pour 2008**, pour un montant global de **12 707 374 €** (soit 1 516 393 096 FCP) en Crédits de Paiements (CP) répartis comme suit : **Santé : 44%, Abris de survie : 27%, Logement social : 15%, Environnement : 12%, Enseignement supérieur et recherche : 2%.**



Les conventions relatives aux abris de survie ont été signées, elles représentent **27% des financements 2008**, (soit **3 446 442.72 €**, soit 413 656 649 FCP). Elles concernent **6 opérations de constructions d'abris para cyclonique** pour les atolls de Nukutavake, Anaa, Hereheretue, Takume, Aratika et Tematangi. La signature, entre le Pays et l'Etat, des autres opérations interviendra dans les prochaines semaines.

Enfin, la prochaine réunion du comité de pilotage, prévue en février 2009, permettra d'adopter le calendrier prévisionnel pour la programmation 2009.